

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2024

Date de convocation : 28 février 2024

Date d'affichage : 28 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le cinq mars à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Ghislaine BARTHELON - Frédéric BERNE - Virginie TARDY - Sébastien CARMET - Carole MOTTUEL - Sébastien RUAZ - Séverine CAPOGNA (*arrivée à 20h45*)

Absents, excusés : Anne-Lise CALABRIN - Annabelle MORILLAS - Pierre FERRIER - Jérôme GUILLOUD

Procurations : Pierre FERRIER à Carole MOTTUEL, Jérôme GUILLOUD à Pierre COLOMB, Anne-Lise CALABRIN à Séverine CAPOGNA

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance

Liste des délibérations :

- 12/2024 Loi APER – Proposition de zones d'accélération des énergies renouvelables
- 13/2024 Mise en place d'équipements fitness au City Park
- 14/2024 Demande de subvention auprès du Conseil départemental pour la mise en place d'équipements fitness au City Park

REGIE DE CHALEUR – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, le Président propose au Conseil d'Administration d'approuver le Compte de Gestion 2023.

Voté à l'unanimité

REGIE DE CHALEUR – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

En l'absence du Président, le Conseil d'Administration examine le compte administratif 2023 qui s'établit ainsi :

	Regie
Dépenses fonctionnement	37 111,14 €
Recette fonctionnement	31 981,35 €
Résultat de l'année	-5 129,79 €
Résultat antérieur	7 842,95 €
Résultat définitif	2 713,16 €
Dépenses investissement	6 032,66 €
Recettes investissement	15 605,46 €
Résultat de l'année	9 572,80 €
Résultat antérieur	-3 458,28 €
Résultat définitif	6 114,52 €

Voté à l'unanimité

REGIE DE CHALEUR -AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Vu le compte de gestion et le compte administratif approuvés précédemment,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2022	1068	Résultat de l'exercice 2023	Dont restes à réaliser 2023 - investissement	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	- 3 458,28 €		9 572,80 €	R :	6 114,52 €
Fonctionnement	11 301,23 €	3 458,28 €	- 5 129,79 €	D :	2 713,16 €

Le résultat 2023 du budget M4 – Régie de Chaleur est affecté comme suit :

Résultat en investissement	6 114,52 €
Affectation obligatoire du solde (001)	6 114,52 €
Besoin de financement de la section d'investissement	- €
Résultat en fonctionnement	2 713,16 €
Affectation obligatoire en 1068 pour couvrir le besoin de financement	- €
Affectation complémentaire en 1068	- €
Total affecté au 1068	- €
Affectation en fonctionnement (002)	2 713,16 €

Voté à l'unanimité

REGIE DE CHALEUR – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Vu le projet de Budget Primitif pour l'année 2023 présenté en détail en séance,
Le Budget primitif M4 – Régie de Chaleur pour l'année 2024 est voté comme suit :

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	41 103,16 38 390,00
	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00 0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00 (si excédent) 2 713,16
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	41 103,16 41 103,16
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	18 402,52 12 288,00
	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00 0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00 (si solde positif) 6 114,52
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	18 402,52 18 402,52
TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	59 505,68 59 505,68

Voté à l'unanimité

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2024

Lecture est faite par le Maire

Approuvé à l'unanimité

LOI APER – PROPOSITION DE ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES SUR LA COMMUNE DE ST MICHEL

Considérant les zones proposées par l'Etat sur son portail de planification nationale et les zones
proposées par Valence Romans Agglo,

Considérant que le choix des élus saint-michelois de ne pas proposer de zones d'accélération pour certains types d'énergie mais uniquement pour le photovoltaïque (au sol et sur toiture),
 Considérant l'absence de remarques émises lors de la consultation du public qui a eu lieu du 23 février au 4 mars 2024,

Le Conseil Municipal décide d'identifier les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables comme tel :

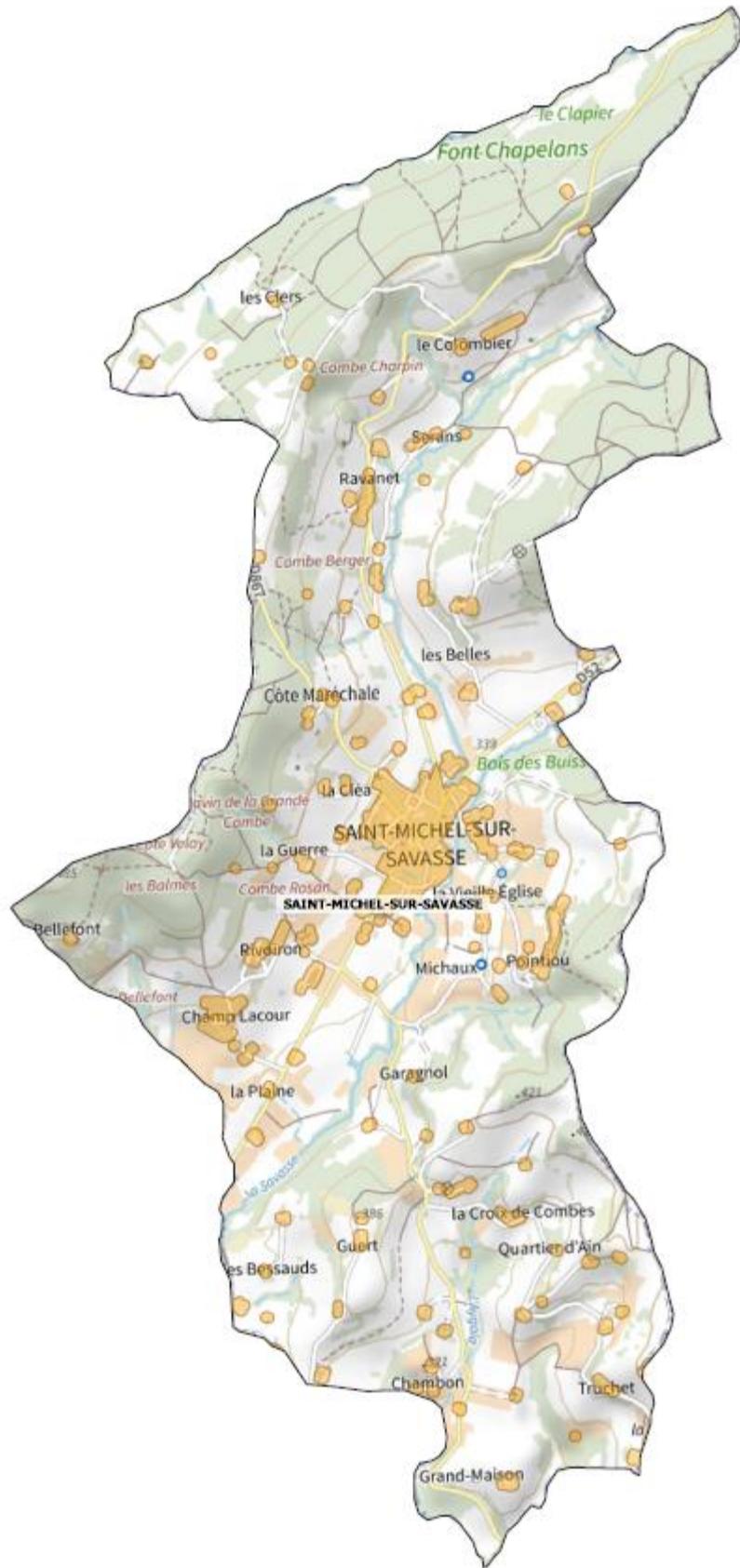
- Pour le solaire photovoltaïque sur bâtiment : en zone constructible de la carte communale et sur tous les bâtiments identifiés en zone non constructible, comme identifié sur le plan ci-annexé
- Pour le solaire photovoltaïque au sol : sur les parcelles cadastrées suivantes, localisées en annexe :
 - o A 575 (Côte Maréchale)
 - o A 1006, A 1129 et A 1132 (Lagune)
 - o F 898 et F10 (Garagnol)
- Pour l'éolien : néant
- Pour l'hydraulique : néant
- Pour la méthanisation/biogaz : néant
- Pour la géothermie : néant

1) Les zones proposées

Zones avec le type d'énergie renouvelable à développer	Numéro	Localisation
Solaire sur bâtiment	Carte 1	Ensemble du territoire communal sur les bâtiments privés et publics
Solaire au sol	Carte 2	Sur les parcelles communales : <ul style="list-style-type: none"> - A 575 (Côte Maréchale) - A 1006, A 1129, A 1132 (Lagune) - F 898, F 10 (Garagnol)
Hydraulique	/	Non concerné
Eolien	/	Néant (<i>le conseil municipal ne propose aucune zone d'accélération en matière d'éolien</i>)
Géothermie	/	Néant (<i>le conseil municipal ne propose aucune zone d'accélération en matière de géothermie</i>)
Méthanisation et biogaz	/	Néant (<i>le conseil municipal ne propose aucune zone d'accélération en matière de méthanisation</i>)

2) Cartographie

a. Carte 1



b. Carte 2



Voté à l'unanimité

MISE EN PLACE D'EQUIPEMENTS FITNESS AU CITY PARK – CHOIX D'UN PRESTATAIRE

Vu la consultation lancée en décembre 2023 pour faire l'acquisition de plusieurs équipements fitness pour compléter l'offre de sport et de loisirs au City park,
Considérant le tableau d'analyse des offres établis à l'issue de cette consultation :

Tableau comparatif offres EQUIPEMENT FITNESS (€ / HT)				
équipement	TRANSALP	FREETNESS	FREETNESS INOX	PROLUDIC
Vélo elliptique	3 096,00 €	1 450,00 €	3 390,00 €	2 894,32 €
vélo à main	2 004,50 €	1 290,00 €		1 058,00 €
presse pectoraux	2 204,00 €	2 190,00 €		3 239,32 €
banc exercice 3 places	2 641,00 €			
double pédalier senior		990,00 €		
plateau proprioceptif		990,00 €		2 566,80 €
pole stretch		790,00 €		
TOTAL	9 945,50 €	7 700,00 €	3 390,00 €	9 758,44 €

Le Maire propose de faire l'acquisition d'équipement fitness auprès de l'entreprise Freetness pour un montant total initial de 7 700 € HT (9 240 € TTC).

Voté à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA MISE EN PLACE D'EQUIPEMENTS FITNESS AU CITY PARK

Considérant que le projet de mise en place d'équipements fitness au City park pour agrémenter ce nouveau lieu dédié au loisir et au sport à St Michel, dont le coût prévisionnel s'élève au total à 8 060 € HT, est susceptible de bénéficier d'une aide du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 50 % concernant le projet de mise en place d'équipements fitness au City park.

Voté à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR LA MISE EN PLACE D'EQUIPEMENTS FITNESS AU CITY PARK

En raison du montant plancher de subvention fixé à 10 000 € HT, des éléments supplémentaires doivent être proposé pour aménager le site avec les équipements fitness afin de rentrer dans les critères d'éligibilité. Ce point est reporté au prochain conseil municipal

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Dossiers d'urbanisme en cours
- Point budget / participation 2024 au SIVU
- PCS
- Visite au Sénat
- Lancement du recrutement des saisonniers
- Activité gendarmerie sur la commune et cambriolage/violences
- Demande de pose de panneaux d'indication
- Projet Rue du Chalon
- Prochaines dates
- Redex sur les réunions/rendez-vous ayant eu lieu depuis début février
- Tour des commissions et point SIVOS et SIVU
- Divers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.